



## **Sommaire**

<b>I.</b>	<b><u>Présentation du Territoire</u></b>	Page 3
1.	La commune de La Rochette : présentation et diagnostic	
2.	Les locaux	
3.	Les modalités d'accueil	
4.	Le public	
5.	Le public en situation de handicap	
6.	Les moyens humains et le plan de formation	
7.	Les moyens techniques	
8.	Les moyens financiers	
<b>II.</b>	<b><u>Les objectifs éducatifs</u></b>	Page 6
<b>III.</b>	<b><u>Les moments clefs de l'ALSH</u></b>	Page 8
1.	L'hygiène	
2.	La santé	
3.	Le sommeil	
4.	Les repas	
5.	Les projets d'activités	
<b>IV.</b>	<b><u>La relation aux familles</u></b>	Page 11
<b>V.</b>	<b><u>Les séjours</u></b>	Page 11

## I. Présentation du territoire

### 1. La commune de La Rochette : présentation et diagnostic

La Rochette est une commune située dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, à proximité de la gare de Melun, et donc de Paris (30 minutes) ; ce qui valorise pleinement la commune (attractivités professionnelle et culturelle).

En 2023, il est recensé 3911 habitants.

En 2019, les données INSEE étaient les suivantes :

3778 habitants

48,12% d'hommes et 51,88% de femmes.

Taux de natalité : 13,6%, chiffre en augmentation par rapport à 2016.

Sur la même période, le taux de mortalité a diminué pour atteindre 7,6% en 2019.

23,9% de la population rochettoise est retraitée ; 35,2% se retrouvent dans la catégorie cadre et professions intellectuelles et profession intermédiaire ; 23,3% sont employés ou ouvriers et 3,4% sont artisans ou commerçants.

A noter néanmoins que la population sans activité professionnelle s'élève à 14,2%.

Les 3778 habitants recensés en 2019 se décomposent en 1744 ménages :

- Vivent seul(e) : 688 personnes (310 hommes et 378 femmes),
- Ménages sans famille : 62 (personne habitant seule),
- En famille : 994, ce qui représente 57% de la population
  - Couple : 431
  - Avec enfant : 439
  - Monoparental : 124 (28 hommes et 96 femmes).

Il a été décompté 1029 propriétaires, 631 ménages en location et 79 logés à titre gracieux.

Sur les 994 ménages en famille recensés,

- 510 n'ont pas d'enfant,
- 203 ont 1 enfant,
- 186 ont 2 enfants,
- 79 ont 3 enfants,
- 17 ont 4 enfants et plus.

C'est un devoir pour une collectivité de savoir éduquer, de mettre en place des services de qualité pour rendre attractif le territoire.

La Rochette apporte un cadre de vie agréable et attire les familles par les structures dédiées à l'enfance (multi-accueil, écoles, accueil de loisirs et club ados).

Le Pôle Enfance est un secteur humain enrichissant qui participe à l'évolution et l'épanouissement des enfants.

### 2. Les locaux

Située au 34bis de la rue Troyon, la structure « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) l'Escargot » est composée de plusieurs bâtiments :

- L'accueil de loisirs maternel est agencé pour l'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans ; un hall d'accueil, 4 salles d'activités, 1 cuisine pédagogique, des sanitaires enfants, adultes et handicapés, 1 bureau administratif ; bâtiment rénové en 2021.
- L'accueil de loisirs élémentaire est constitué d'un hall d'accueil, 4 salles d'activités et de sanitaires enfants ; bâtiment rénové en 2014.
- 1 bureau administratif,
- 1 laverie,
- Le restaurant scolaire est divisé en 2 parties : 1 salle à manger et 1 plonge pour le côté maternel, 2 salles à manger (extension d'une salle à manger réalisé en 2017), 1 self et 1 plonge pour le côté élémentaire et 1 cuisine.
- 3 espaces extérieurs dont 1 aménagé de structures de jeux.

### 3. Les modalités d'accueil

<b>Accueil du matin</b> 7h30-8h30	<b>« Le temps des yeux qui s'ouvrent »</b> Moment de transition entre la famille et le temps scolaire ; pas d'activité particulière. Ce temps est dédié au repos, à la détente en fonction des besoins des enfants.
<b>Pause méridienne</b> Maternelle et Elémentaire : 11h50-13h50	<b>« Le temps du bien-être »</b> Temps de détente pour se restaurer et de transition entre deux temps scolaires. Animation en lien avec l'actualité ou des activités nutritionnelles (lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine du goût etc.). A noter, l'organisation d'un temps de relaxation ou de calme, avant le retour en classe, préalable à la reprise de l'école.
<b>Etudes surveillées</b> Elémentaire de 16h30-18h00	<b>« Le temps des devoirs »</b> Les animateurs permettent aux enfants de faire leurs devoirs dans un cadre respectueux.
<b>Accueil du soir</b> Maternelle de 16h30-19h00 <b>Post-étude</b> Elémentaire de 18h00 à 19h00	<b>« Le temps du retour en famille »</b> Moment de transition et de détente entre le temps scolaire et le retour en famille. Activités en lien avec la détente ou avec l'actualité.
<b>Mercredis</b> 7h30-19h00 <b>Vacances Scolaires</b> 7h30-19h00	<b>« Le temps des loisirs »</b> Des animations sont proposées selon des projets d'animation prévus, réfléchis et organisés en amont en fonction de l'actualité, des compétences des animateurs ou des envies des enfants.

Tous les ans, la structure est fermée 2 semaines pendant la période des vacances de Noël et 2 semaines en août.

### 4. Le public

L'accueil de loisirs permet aux enfants âgés de 3 à 12 ans inclus de participer à des temps de vie collective sur la structure « L'Escargot », sans aucune discrimination (sociale, culturelle, handicap, ...).

Pour les mercredis et les vacances, les enfants sont accueillis selon un ordre de priorité en fonction du nombre de places disponibles : les enfants rochettois, puis les enfants résidents au sein de l'Agglomération Melun Val de Seine, par ordre de demande et selon le nombre de places disponibles.

Pour le temps périscolaire, les enfants accueillis doivent obligatoirement fréquenter les écoles de La Rochette.

#### 5. Le public en situation de handicap

Pour mieux inclure les enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires et extrascolaires, chaque enfant est rencontré en amont avec sa famille.

La mobilisation de tous les acteurs éducatifs permet d'améliorer l'accueil de l'enfant à titre individuel et de mieux appréhender son inclusion dans le groupe. Lors de ces rencontres de préparation pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap, il est obligatoirement mis en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Tous les animateurs ont suivi une formation sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en interne, avec pour objectif de mieux appréhender l'inclusion de l'enfant.

#### 6. Les moyens humains et le plan de formation

L'équipe est constituée selon les obligations réglementaires définies par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), selon le PEDT Plan Mercredi, et par conséquent, suivant le nombre d'enfants inscrits. Les taux d'encadrement sont les suivants :

- Pour les mercredis, 1 animateur pour 10 enfants d'âge maternel et 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire,
- Pour l'accueil extrascolaire, 1 animateur pour 8 enfants d'âge maternel et 1 animateur pour 12 enfants d'âge élémentaire,
- Pour l'accueil périscolaire, 1 animateur pour 14 enfants maternels et 1 animateur pour 18 enfants élémentaires.

Quel que soit le temps d'accueil, l'équipe est composée de la manière suivante :

- 1 directeur
- 2 directeurs adjoints

Responsables de l'équipe d'animation, ils sont forces de proposition sur la pédagogie et l'animation. Garants de la mise en œuvre des différents projets, ils assument les fonctions d'organisation, de gestion et d'évaluation. Ils développent la communication et le partenariat avec les parents, les associations et tous les autres acteurs éducatifs.

- Des animateurs

Ils assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants et mettent en œuvre le projet pédagogique de la structure. Ils encadrent la vie quotidienne, les activités et la vie collective des différents groupes d'enfants. Ils accueillent les familles pendant les temps d'accueil.

- Des agents de restauration

Ils permettent d'assurer la préparation et le service des repas des enfants. Ils sont tous formés aux règles d'hygiène et de sécurité HACCP et réalisent l'entretien des locaux quotidiennement après le service.

- Du personnel technique

Le ménage des locaux de l'accueil de loisirs est effectué quotidiennement par une société de ménage sélectionnée par le biais d'un marché public.

#### 7. Les moyens techniques

La commune met à disposition deux bâtiments pour les activités du centre de loisirs. Ces locaux répondent aux normes de sécurité et sont vérifiés régulièrement.

Le personnel de direction dispose également d'outils de communication : téléphone (mobile et fixe, ordinateur, mail, logiciel de gestion, imprimante) afin de pouvoir exécuter les missions qui leur incombent et communiquer avec les familles.

Le personnel d'animation a la possibilité d'acheter régulièrement du matériel pédagogique pour l'organisation des activités. Il a également accès aux postes informatiques.

## 8. Les moyens financiers

Chaque année, le budget annuel est voté par le Conseil Municipal.

Le budget de fonctionnement permet à l'équipe de direction de disposer d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires extérieurs, du transport nécessaire lors des déplacements liés aux activités extérieures et l'achat de matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée fait l'objet d'un bon de commande administratif.

L'accueil de loisirs peut également, suivant les projets et les achats demandés, obtenir un budget d'investissement.

La commune fixe les participations familiales par délibération du conseil municipal. Les tarifs sont accessibles (dans le guide de rentrée et sur le portail familles) et dégressifs en fonction de deux paramètres que sont les revenus des parents et le nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs.

La CAF subventionne l'activité dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale.

## II. Les objectifs

L'objectif municipal est de rassembler les enfants autour d'animateurs compétents et attentifs, de vivre pleinement des temps collectifs divertissant tout en contribuant à leur éducation.

[Objectif éducatif 1](#) : Permettre à chaque enfant de se construire et d'évoluer en confiance au sein de la collectivité, en prenant conscience de ses droits mais aussi des devoirs qui en découlent.

### **Constat**

Avoir confiance en soi, c'est apprendre à connaître et à respecter ses émotions, c'est éviter les stéréotypes dont parfois les enfants sont déjà les cibles.

Permettre à l'enfant de prendre conscience de lui-même, de ses capacités, de ses émotions, cela induit l'estime de soi et donc, la confiance en soi.

John Bowlby a rédigé la théorie de l'attachement. L'attachement correspond à un besoin vital chez l'enfant, notamment les plus jeunes accueillis, auquel peuvent répondre plusieurs personnes de leur entourage (ici, animateurs privilégiés, de référence). Ces personnes répondent aux attentes de l'enfant qui parfois ne peut pas répondre seul à ses besoins. Ces figures d'attachement donnent confiance à l'enfant dans la sérénité et le réconfort qu'elles peuvent apporter aux émotions.

Selon Ekman, il y a 6 émotions de base : la peur, la colère, la joie, la tristesse, la surprise et le dégoût. Chaque émotion déclenche une décharge émotionnelle qui doit être suivie par un retour au calme.

Prendre confiance en soi, c'est connaître ses émotions et son corps.

La confiance en soi s'acquiert également grâce aux possibilités qui sont offertes d'apprendre et de progresser sous un regard bienveillant, et selon son rythme. L'adulte doit accompagner l'enfant dans la valorisation de ses compétences et apprentissages.

La collectivité doit également apprendre à respecter les individualités et permettre à chacun de s'exprimer dans le respect des autres membres du groupe. La collectivité doit être un lieu de vie où chacun peut exprimer ses idées et envies, tout en respectant celles des autres, le tout dans les limites imposées par une vie en groupe.

L'enfant a besoin de sécurité affective, notamment lorsqu'il découvre un nouvel environnement et de nouveaux adultes. Les jeunes enfants, principalement ceux entrant en PS et CP, doivent retenir une attention plus particulière des adultes qui les encadrent. Il est important de favoriser les petits groupes, afin que chacun puisse s'exprimer plus librement.

Il y a aussi besoin d'apprendre les limites et les règles de la collectivité. L'enfant doit apprendre à grandir avec des contraintes tout en respectant ses besoins.

L'enfant doit être sensibilisé par toutes les figures d'attachement aux habiletés sociales qui lui permettent d'entrer en relation avec les autres membres du groupe auquel il appartient. Les adultes doivent agir sur l'environnement et sur le milieu d'intervention plutôt que sur l'enfant lui-même, proposer des lieux agréables de regroupement, conviviaux et des activités épanouissantes, pour que chacun puisse prendre du plaisir à être en collectivité.

### **Critères d'évaluation**

- Mettre en place des jeux pour apprendre à reconnaître ses émotions,
- Permettre la reconnaissance des émotions des autres,
- Favoriser l'expression de ses émotions pour que l'autre comprenne,
- Connaître son corps par différents sports,
- Favoriser la communication de base (les habiletés sociales),
- Favoriser la connaissance de soi,
- Favoriser la connaissance de l'autre,
- Permettre l'inclusion de tous, à tous les niveaux, pas seulement pour les enfants en situation de handicap,
- Mettre en place des temps et des lieux de parole,
- Mettre en place une charte des droits et devoirs de l'enfant et de l'adulte au sein de l'accueil de loisirs.
- Mettre en place des règles claires et des sanctions justes et proportionnées, appliquées par tous
- Organiser des séances de théâtralisation des comportements quotidiens afin de susciter une réflexion sur le savoir-être et les remédiations nécessaires.

Objectif éducatif 2 : Permettre à chaque enfant de participer activement aux enjeux écologiques à travers le respect et la protection de son environnement proche.

### **Constat**

Le constat des enjeux écologiques auxquels les populations doivent à présent faire face, est de plus en plus alarmant. Il est primordial de sensibiliser les jeunes générations aux problèmes liés à la pollution, au réchauffement climatique, aux extinctions des espèces animales et végétales.

Plusieurs études montrent que les jeunes adolescents sont inquiets face à la dégradation de l'environnement et qu'ils sont convaincus de la réalité scientifique du changement climatique. Mais cela ne se traduit pas toujours par un changement de comportements.

Au contact quotidien des enfants, âgés de 3 à 11 ans, nous avons un rôle important à jouer.

En les éveillant tôt, nous créons chez les enfants des réflexes écocitoyens qu'ils garderont toute leur vie et nous contribuons ainsi à créer une société plus durable. Car le changement passe par la transmission aux jeunes générations.

L'adulte doit d'abord être un exemple auprès des plus jeunes. Dès 3 ans, les enfants prennent les adultes pour modèles : parents et animateurs sont concernés.

A partir de 5 ans, l'enfant est suffisamment mature pour comprendre et discuter de la protection de l'environnement. Il ne s'agit pas de les effrayer avec des discours alarmistes mais de les initier simplement et intelligemment, à travers le dialogue et des activités ludiques.

En sensibilisant les plus jeunes, nous leur permettrons de grandir naturellement, en adaptant leurs comportements aux besoins de la planète.

Nous pouvons les aider à comprendre l'impact des comportements humains sur la nature, les accompagner vers une consommation plus raisonnable, dans le respect du vivant, pour favoriser une prise de conscience des problématiques, de leurs conséquences et des solutions possibles, applicables par chacun à son niveau.

Sensibiliser les enfants permet également de sensibiliser leurs familles à travers eux, grâce aux activités menées avec les enfants et aux diverses opérations où elles pourront être conviées.

### **Critères d'évaluation**

- Eveiller les consciences par les petits gestes du quotidien, chaque consigne devant être expliquée (par exemple, un papier jeté par terre, peut s'envoler, partir dans les égouts et au final dans la mer et être dangereux pour les animaux et salira les plages...)
- Mettre en place des poubelles de tri sur les différents lieux d'accueil (restaurant scolaire et centre de loisirs)
- Mettre en place un composteur pour le recyclage des déchets alimentaires
- Mettre en place des mesures anti-gaspi (aliments, papier, eau, énergies...)
- Mettre en place des activités basées sur le recyclage des matériaux, des objets usagés ou l'utilisation de ressources naturelles ramassées durant les promenades
- Sensibiliser les enfants au cycle des saisons pour une consommation raisonnée (tous les fruits et légumes ne poussent pas toute l'année) et locale.
- Sensibiliser les enfants sur le rôle des arbres (oxygène) et les inciter à limiter l'utilisation de papier
- Mettre en place un potager où les enfants pourront observer la pousse des végétaux, participer à leur croissance, et constater l'origine des fruits et légumes qu'ils mangeront ensuite
- Organiser des journées « Nettoyons la Nature » à destination des familles, dans notre forêt et nos rues.
- Organiser des sorties en forêt, tout au long des saisons, afin qu'ils constatent les changements intervenus, qu'ils observent les plantes, les insectes, les oiseaux, qu'ils écoutent les sons de la nature, en expliquant le rôle et l'importance de chacun.
- Lire des histoires sur l'environnement et l'écologie.

### III. Les moments clefs de l'ALSH

#### 1. L'hygiène

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par un personnel compétent et formé, agents d'une entreprise privée (marché public). En plus, l'équipe d'animation doit respecter et faire respecter les mesures mises en place sur la structure afin de garantir l'hygiène des locaux et du matériel, de responsabiliser et de sensibiliser les enfants aux notions d'hygiène et de biens publics. Ces mesures peuvent évoluer et être accentuées en cas de crise sanitaire.

#### 2. La santé

L'admission des enfants est subordonnée à la production d'un document attestant qu'ils satisfont aux obligations légales en matière de vaccination.

#### 3. Le sommeil

L'alternance veille/sommeil est primordiale ; dormir aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et permet le développement du cerveau. La nuit, tout comme la sieste, nécessite des rituels, des repères pour l'enfant (même lieu, doudou, présence de l'adulte, horaire constant).

La mise en place de la sieste est indispensable pour les enfants en fonction de l'âge et selon le besoin de complément au sommeil de la nuit.

La sieste doit débuter aussitôt la fin du repas et ne pas se poursuivre dans l'après-midi. Un travail de qualité est possible si la transmission des informations parent/professionnel et inversement le soir, s'effectue correctement.

#### 4. Les repas

Nous avons tous le rôle d'éduquer le goût des enfants, parce que, c'est :

- Partager un moment de complicité et de bonheur gustatif,
- Permettre de diversifier l'alimentation pour une meilleure santé,
- Inciter les enfants à ne pas rejeter systématiquement l'inconnu dans son assiette : une fourchette pour déguster de nouvelles saveurs.

Les animateurs ne doivent pas forcer les enfants à manger ou à goûter à tout sous prétexte de l'éduquer. Ils ne doivent pas faire appel à la contrainte qui peut être assimilée à de la violence, mais passent par la politesse, l'explication, le respect et la confiance entre l'enfant et l'adulte. Goûter à tout n'est pas nécessaire !

L'animateur doit rester vigilant à ne pas créer des situations de stress et de conflits. Il faut savoir qu'un enfant ne se laisse pas mourir de faim.

Permettre l'autonomie à table, c'est accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes et de la manipulation des outils. Pour les plus jeunes, cet apprentissage de la main est tellement essentiel que nous devons la retrouver dans les activités que l'on propose aux enfants.

L'animateur facilite et organise la gestion du repas, crée le climat de convivialité et écoute les enfants en difficulté pendant cet instant du repas.

#### 5. Les projets d'activités

### **ACTIVITES AUTOUR DU LIVRE**

Tous les ans, les enfants du centre découvrent la réalisation et la fabrication d'un livre à travers la collection « Choupinette, la chauve-souris ». 7 volumes ont déjà été édités et distribués aux enfants

participants ainsi qu'aux structures de la commune (multi-accueil, bibliothèque). L'édition du livre est assurée par l'entreprise Lire Demain.

Plusieurs partenariats sont menés au cours de l'année avec la bibliothèque municipale et notamment, lecture de livres, tapis narratifs, activités manuelles en lien avec le livre, le livre voyageur, utilisation du Kamishibai ou l'art de la lecture à la mode japonaise, aménagement des espaces de lecture. En 2020, la première nuit de la lecture fut organisée. Forte de son succès, l'expérience fût renouvelée en 2022.

## **PROJETS ARTISTIQUES**

Tout au long de l'année des projets artistiques sont proposés aux enfants afin de leur faire découvrir un univers, des matières, des techniques de créativité telles que la création d'un monde imaginaire, les mille et une nuits ou les contes en boîte.

- Découverte des peintres et de leurs œuvres, à travers le projet « peindre à la manière de... »,
- Découvrir les outils,
- Peindre les paysages.
- Visites de musées (Musée Bourdelle avec ateliers sculpture pour les enfants)
- Visite du Colors Festiva à Paris (découverte de l'art urbain)

## **PROJETS CULTURELS : LES SPECTACLES ET LES MUSEES**

Découvrir le monde artistique à travers les représentations de diverses formes : théâtre, cinéma, représentation des enfants.

Le centre de loisirs emmène les enfants au théâtre de manière régulière, notamment à Paris. Les enfants ont pu précédemment voir « *Mon Doudou* » au théâtre Aktéon à Paris. Ils ont pu se rendre au Muséum National d'Histoires Naturelles, ou encore assister à un ciné-concert à Fontainebleau (films d'animation coréens accompagnés par un pianiste).

Voir ces spectacles, c'est permettre à l'enfant d'apprendre les codes du cinéma, du musée, le vocabulaire lié à la salle, aux films (réalisation, maquilleur, etc.), aux expositions. Cela permet d'échanger avec les enfants, de donner une suite à travers les activités. Grâce à ces différents projets, ils appréhendent aussi les règles de la vie en société, à l'extérieur du cadre familial et du centre de loisirs (bien se tenir sur son siège, rester silencieux pour ne pas déranger, etc.).

Les enfants peuvent aussi être amenés à préparer un spectacle chanté, dansé ou théâtralisé à l'occasion la fête de la musique. Les enfants créent un spectacle, associent des mouvements à la musique, passent de l'écoute à la création, à la coordination du mouvement. Ils apprennent et découvrent leur corps d'une autre manière.

## **PROJETS SPORTIFS**

- Découverte et initiation à différents sports : badminton, hockey, dutch ball, ...
- Les enfants participent aussi à des sorties à la piscine, à la patinoire, au bowling à l'accrobranche.

## **PROJETS EN LIEN AVEC L'ACTUALITE ET/OU LE CALENDRIER**

- Le nouvel an chinois,
- La journée frère/sœur,
- La journée du sommeil,

- Mardi Gras,
- Noël,
- Semaine du goût
- ...

## **PROJETS CULINAIRES**

Tous les mois, les enfants cuisinent des gâteaux pour les anniversaires de leurs camarades.

Au gré des envies ou de l'actualité, la salle de cuisine est utilisée pour des crêpes, galettes et défis cuisine, etc.

## **IV. La relation aux familles**

Associer les familles à l'accueil de Loisirs Sans Hébergement est une ambition affichée des équipes d'animation et de direction afin de permettre aux parents de découvrir la vie de l'enfant en dehors du temps familial, mais aussi pour valoriser les intentions éducatives de l'ALSH.

La participation des familles, et plus particulièrement des parents, dans les structures du Pôle Enfance s'appuie sur le principe d'éducation partagée.

L'objectif est de créer et/ou de renforcer les liens avec les familles en les accueillant mieux dans nos structures ; c'est aussi construire au quotidien un dialogue et des relations basées sur la confiance et le respect mutuel. D'où l'importance de travailler en équipe sur l'ACCUEIL des familles.

En 2018, le personnel du service enfance a créé une charte qualité d'accueil qui fédère tous les acteurs sur les bases communes d'un professionnalisme attendu par les parents. Les familles ont répondu à un sondage en amont et après la mise en place de cette charte qualité afin de constater l'évolution de la satisfaction des familles, de satisfaire certains points et d'en améliorer d'autres.

La deuxième étape est de travailler sur l'INFORMATION transmise aux familles. Aussi, il existe déjà :

- Un blog pour les accueils du mercredi et des vacances, hébergé sur le site « Ondonnedesnouvelles.com »
- Des articles réguliers dans le bulletin municipal.
- Les Portes Ouvertes, une fois par an, pour montrer la réalité de ce que vivent et font les enfants ; cela permet de valoriser les projets réalisés au cours de l'année.
- La réunion de préparation avant séjour pour découvrir le lieu, les activités, les règles collectives, les habitudes de l'enfant, etc.

Nous mettons à disposition des parents d'autres modes de communication :

- Le portail familles (menus, informations diverses etc.),
- Le guide de rentrée (pour consulter toutes les informations utiles lors des rentrées scolaires selon les structures, les tarifs, les coordonnées, les prestations, les horaires, etc.), disponible sur le site Internet de la commune
- Les différents documents administratifs (les règlements de fonctionnement, les projets éducatif et pédagogique, le PEDT, etc.).

Chaque année, nous organisons également un espace d'échange et de participation des familles tels que la semaine de la Petite Enfance, la nuit de la lecture ou des soirées (jeux de société recyclage...). Nous incitons les parents à participer aux activités avec leurs enfants en maternelle, sur les temps d'accueil du soir).

## V. Les séjours

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement mais certains enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de découvrir d'autres milieux. C'est aussi un moment unique de partage, d'échange et de communication entre pairs. L'accueil de loisirs doit donc – à travers la sélection d'un prestataire – contribuer au départ par le biais de mini-séjours (5 jours). Pour l'enfant, c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre de façon différente.

Ces séjours sont l'occasion de privilégier le rythme des enfants, le développement de son autonomie et la découverte de milieux naturels différents ; ce n'est pas une course à la pratique d'activités.